

BULLETIN
MUNICIPAL
DECEMBRE 2022

J
U
N
A
S

Agenda

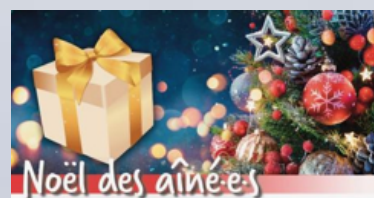


MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

À 15H

À la salle polyvalente.

TIM ET LE SECRET DE NOËL



Les colis de Noël seront offerts
aux junassols âgés de 70 ans
et plus

**À PARTIR DU 16
DÉCEMBRE**



Le Père Noël passera avec ses chevaux et sa
calèche,
le VENDREDI 23 DÉCEMBRE,
entre 17 et 19h.

Pour ceux qui le souhaitent, merci de déposer le cadeau (pas trop
volumineux) pour votre enfant à la mairie de Junas avant le
mercredi 21 décembre avec le prénom/nom et l'âge de l'enfant,
ainsi que votre adresse et votre numéro de téléphone.
Béatrice et Gérard Monin 0680139975

Sommaire

p 2 : État civil
p 3 : Le mot du maire
p 4 à 6: Travaux
p 7 à 9: Rétrospective en
images
P 10 et 11 : Associations et
Commerces



DÉCÈS

DUTERTRE Claude	20 mai
SCHWALM Jean	11 juillet
TOURENNE Guy	11 juillet
NOURRIT Claudette veuve CHAUMEAU	22 octobre

État civil

MARIAGES

HEURTEBIZE Hubert & BONNET Véronique
PASCAL Jeremy & MARTINEZ Emilie
VERHLI Luc & BEJAQUI Dounia
GRAN Didier & CARRILLO Maria Del Pilar
VALENTIN Dylan & CLAIN Rebecca
DELIVRE Joris & VERA JIMENEZ Laurie

03 juin
04 juin
27 août
10 septembre
15 octobre
21 novembre

NAISSANCES

MAILLE MORA Spencer	16 janvier
MORPURGO FARGE Susanna	26 mai
MORPURGO FARGE Calypso	26 mai
ACHRHAOU Lyna	21 juin
ADDOU Aëden	22 juin
CLABAUT Manoa	25 juin
MICHAU Timaël	16 août
STEFANI Samuël	18 septembre
TURCHET MOLINIER Hugo	21 septembre
DAIRE Antonin	29 septembre



« À la croisée des chemins, on oriente son destin »

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques ne se sont pas fait attendre, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation spéculative touche en effet tous les secteurs: coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc... et nous oblige, dans l'urgence, à envisager des transformations en profondeur de nos modes de vie. On nous annonce désormais

« une sobriété qui s'impose comme une nécessité ».

Face à un risque inédit de pénuries d'électricité et de gaz durant l'hiver, on nous appelle à la mobilisation générale.

Pour autant, la sobriété peut-elle être seulement énergétique ?

Dans le même temps, les conclusions du dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat créé par l'ONU) nous alertent une fois de plus sur le changement climatique et ses conséquences à l'échelle planétaire. Les centaines de scientifiques sollicités pour réaliser ces rapports sont unanimes, le changement climatique n'est plus une menace hypothétique mais une réalité et ses conséquences sont déjà dramatiques ! Sécheresses, canicules, incendies, pluies diluviennes, etc... nous l'ont rappelé cet été ! Les conclusions sont sans appel : s'adapter est possible à condition d'agir sans délai pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces alertes nous rappellent que, face à l'urgence écologique, la sobriété était nécessaire bien avant la crise énergétique actuelle. Le GIEC nous exhorte à réagir aujourd'hui pour réduire les émissions de GES et atteindre par ailleurs la neutralité carbone si l'on veut éviter que les températures moyennes à la surface du globe ne dépassent 1,5°C (indicateur du point à partir duquel les impacts du changement climatique auront des conséquences nocives pour les humains et la Planète.) .

Ne pas oublier d'ajouter à tout cela la pollution plastique qui altère, entre autres, le rôle de « pompe à carbone » que joue l'océan...

« Ce n'est pas la Terre qui est en danger ; elle va continuer à tourner sur elle-même et autour du Soleil. Ce n'est même pas la vie qui est menacée. Elle est robuste et les espèces ont déjà connu cinq extinctions majeures. C'est nous (humains) qui sommes en péril... » disait Hubert Reeves.

Le réchauffement climatique menace donc les équilibres de notre planète qui a franchi le cap des 8 milliards d'habitants au mois de novembre. Il est peut-être temps de ne plus penser la lutte pour le contenir seulement au travers du prisme de la pertinence économique mais réinterroger aussi les façons de produire, d'acheter et de consommer afin de bâtir un avenir juste et durable en harmonie avec la nature...

À son échelle de colibri, notre collectivité met tout en œuvre, comme elle le fait depuis le début, pour apporter sa goutte d'eau au moulin de la construction de cet avenir que nous souhaitons désirable et donnant du sens à l'intérêt général. Cependant, il n'aura échappé à personne que les obstacles du périple sont liés aux capacités financières de la commune. Ces dernières, déjà bien fragiles avant la crise, vacillent maintenant sous ses coups de boutoir. Néanmoins la volonté d'agir reste pugnace face aux vents violents qui ralentissent la progression.

Un grand merci aux élus et aux agents de la collectivité, sans eux rien ne serait possible !

Je souhaite aussi remercier très chaleureusement les junassols qui, par leur tolérance aux imperfections, leur comportement responsable et respectueux des autres, leur dynamisme et leur investissement dans la vie associative et solidaire réussissent à immuniser JUNAS contre la résignation.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes
de fin d'année.

Marie-José Pellet

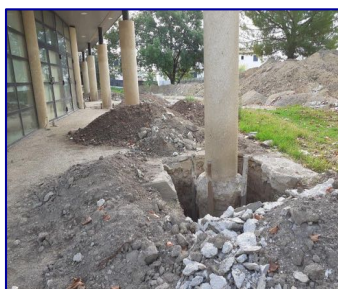
Le mot du maire

Travaux salle polyvalente

Les travaux de réhabilitation de notre salle polyvalente suivent leur cours. La phase de renforcement des piliers est maintenant terminée, il ne reste plus qu'à attendre 18 mois environ pour vérifier si la consolidation des fondations permet de stopper les dégradations du bâti occasionnés par les mouvements de terrain dus à la sécheresse.

La terrasse a été refaite et les aménagements des extérieurs de la salle ont permis de créer un jeu de boules.

La deuxième phase, si tout se passe bien, permettra de réparer les fissures intérieures et reprendre les enduits extérieurs.

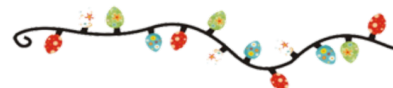


Réfection des chemins suite aux intempéries

Après la reconnaissance en catastrophe naturelle 2021, on nous a annoncé des subventions pour la réfection de la voirie à hauteur de 40% pour l'État 15% pour la Région et 15% pour le Département. Le montant des devis s'élevait à 85408,75 €. Nous espérons donc un reste à charge de : 25 622,63 € **soit 30%**

Prévisions annoncées (Novembre 2021)		SUBVENTIONS			Reste à charge pour la commune	% à la charge de la commune
		ETAT	RÉGION	DÉPARTEMENT		
Montant total des devis	Montant retenu pour le calcul de la subvention	85 408,75 €	85 408,75 €	85 408,75 €	25 622,63 €	30,00%
85 408,75 €	% subvention	40,00%	15,00%	15,00%		
	Montant de la subvention	34 163,50 €	12 811,31 €	12 811,31 €		

Avant de commencer les travaux, nous avons attendu la confirmation des aides et leur montant. Grand bien nous en a pris !



D'où l'obligation de revoir les travaux en plusieurs tranches pour permettre la maîtrise du budget de fonctionnement :

La réfection retenue pour 2022 concerne le chemin du grès. Les autres réfections seront étudiées lors de l'élaboration du budget 2023.

Retour (Septembre 2022)		SUBVENTIONS			Reste à charge pour la commune	% à la charge de la commune
		ETAT	RÉGION	DÉPARTEMENT		
Montant total des devis	Montant retenu pour le calcul de la subvention	27 350,94 €	83 468,75 €	83 468,75 €	52 162,84 €	61,07%
85 408,75 €	% subvention	30,00%	15,00%	15,00%		
	Montant de la subvention	8 205,28 €	12 520,31 €	12 520,31 €		

Économie d'énergie sur l'éclairage public

La volonté de la municipalité a toujours été d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Des horloges astronomiques ont été placées pour optimiser l'éclairage public. Ces dernières permettent un réglage basé sur les cycles diurnes et nocturnes qui varient donc de jour en jour. Elles permettent aussi d'effectuer des coupures programmées de l'éclairage public durant la nuit. De la même façon les lampes classiques sont progressivement remplacées par des leds moins consommatrices d'énergie.

La crise énergétique et ses incidences budgétaires mais aussi une réelle prise de conscience de l'impérieuse nécessité d'agir pour la préservation de l'environnement, permettent aujourd'hui à l'opinion publique de mieux accepter une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le conseil municipal a donc validé la proposition d'éteindre cet éclairage entre minuit et 6 h. Ce qui permet de passer de 3889 h environ d'éclairage sur un an à 1699 h. (Information à venir sur la date d'application de ces restrictions lumineuses, par les canaux habituels de communication de la mairie.)

Incidence budgétaire de cette décision (au prix actuel du kWh : 0,1106 €) :

Pour 2021 la consommation d'électricité pour l'éclairage public s'élevait à 99366 kWh.

Avec une extinction partielle nous pouvons espérer arriver à

D'où une économie de

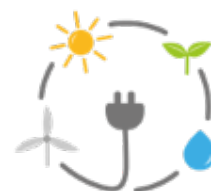
$$\frac{99366 \times 1699}{3889} = 43410 \text{ kWh}$$

$$(99366 - 43410) \times 0,1106 = 6189 \text{ €}$$

Cette somme n'est donc pas négligeable en l'état mais elle sera nécessaire dans l'immédiat pour atténuer la hausse des coûts énergétiques pour 2023.

Pour améliorer cette valeur, il faudrait continuer à investir dans le remplacement des lampes classiques par des leds.

À l'heure actuelle seuls environ 35% des points lumineux sont équipés de leds. À titre d'exemple, en 2021 nous avons remplacé 16 points lumineux par des leds pour un investissement total de 11 614 € (avant inflation...). Il reste environ 177 points à remplacer...



En conclusion :

Il est donc nécessaire de rappeler que les investissements dans la rénovation énergétique de l'éclairage ont un coût. Leur durée d'amortissement est telle qu'ils doivent être plutôt envisagés dans le cadre d'une préservation de l'environnement (diminution des émissions des GES, des pollutions lumineuses etc...) que dans l'optique d'un gain financier à court terme.

Dernier élément de réflexion et non le moindre : le contexte budgétaire de la commune permet-il d'envisager des investissements écologiquement vertueux, d'envergure et dans l'immédiat (éclairage énergétiquement performant etc...? Malheureusement NON !
Cependant ils restent la priorité ciblée par la collectivité dans la mesure de ses moyens. Priorité étendue bien évidemment à tous les domaines : chauffage, isolation thermique, production autonome d'électricité ...

Obligations Légales de Débroussaillage



Est-il besoin de le rappeler ? Le feu est le deuxième risque naturel dans le Gard. Les incendies dévastateurs récents sont malheureusement là pour le rappeler.

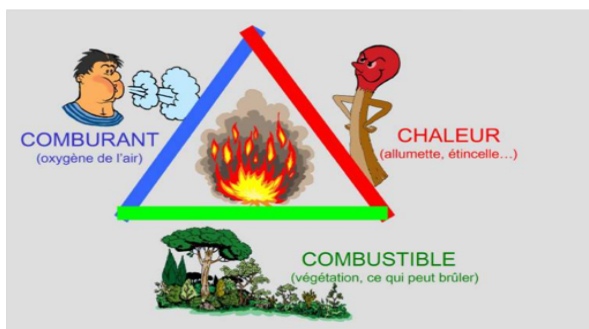
Si la doctrine de lutte contre les incendies a largement fait ses preuves, seuls les efforts de prévention permettront de réduire à terme le nombre de départs de feux et d'anticiper les conséquences liées au changement climatique.

En cas de feu important, les pompiers ne pourront jamais mettre un camion citerne forestier pour protéger chaque maison. **L'autoprotection passive que constitue le débroussaillage est la mesure la plus efficace pour protéger une habitation et ses habitants qui peuvent alors s'y confiner.**

3 éléments sont nécessaires pour qu'un feu ait lieu :

Un comburant :

le dioxygène de l'air sur lequel il n'est pas possible d'intervenir.



Une source de chaleur :

l'arrêté du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu est là pour agir sur ce facteur et en empêcher la survenue en réglementant l'usage du feu.

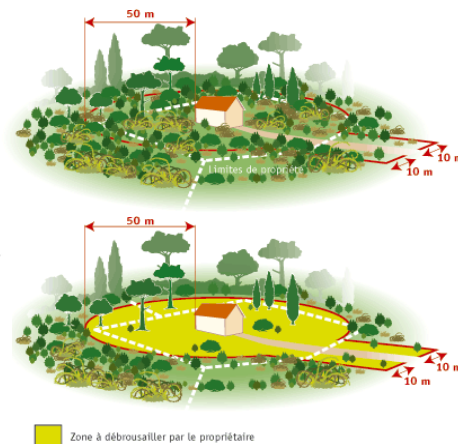
Le combustible :

les **obligations légales de débroussaillage** ont pour but d'agir sur ce facteur en diminuant la quantité de combustible à proximité des constructions.

Cas général :

Si la propriété se trouve en zone urbaine, qu'elle soit bâtie ou non, elle doit être intégralement débroussaillée.

En zone non-urbaine et pour une propriété soumise à l'obligation de débroussaillage, celui-ci doit être effectué sur une distance de 50 mètres autour de toute construction ou installation. Les voies d'accès doivent être débroussaillées sur 5 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur. Les branches surplombant les toitures doivent être supprimées. Les houppiers des arbres doivent être espacés d'une distance de 3 mètres minimum.



Le débroussaillage se fait sur la parcelle où est construite cette habitation mais aussi sur la parcelle voisine et ce, même si le propriétaire de l'habitation n'en est pas propriétaire.

Les risques encourus en cas de non respect des OLD :

1. La mise en danger des habitants.
2. La destruction de son habitation par le feu et tous les biens qui sont à l'intérieur... (80% des habitations débroussaillées ne subissent aucun dégât lors des grands feux).
3. Des sanctions pénales (de l'amende forfaitaire à 135 € à la condamnation à 30 €/m² non débroussaillés).
4. Des sanctions administratives (mise en demeure de faire avec astreinte ; amende administrative également à 30 €/m² non débroussaillés ; pourvois d'office : c'est la commune qui fait faire les travaux et envoie la facture au propriétaire).
5. Un malus sur le remboursement par les assurances.

L'arsenal législatif est conséquent car l'enjeu du débroussaillage est conséquent.

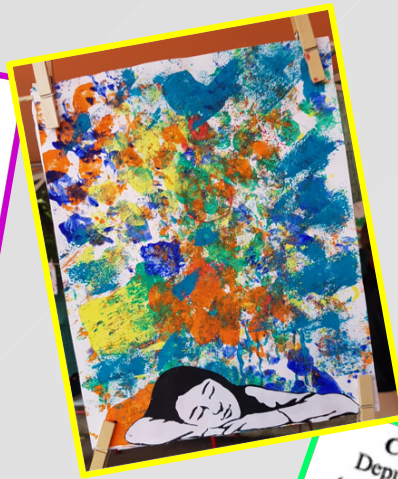
Le débroussaillage permet de protéger l'habitation en cas d'incendie. A ce titre, le code forestier a mis à la charge du propriétaire de cette dernière d'en financer la protection.

Le propriétaire voisin ne peut s'opposer aux travaux. Il peut cependant refuser l'accès à sa parcelle. Dans ce cas, les obligations de débroussaillage sont mises à sa charge. Le maire de la commune doit alors être prévenu.



Au-delà des contraintes réglementaires et de leur aspect rébarbatif nous savons que la fréquence des épisodes de sécheresse va augmenter à l'avenir, que les étés risquent de devenir de plus en plus chauds et secs et qu'il est nécessaire de prendre très au sérieux les mesures de prévention de l'incendie.

« LA FÉE DES JARDINS »
 Pour la fête de la cougourle qui se déroulait à Junas le dimanche 6 novembre 2022, l'école a participé au concours organisé par la TMJ dont le thème était « les jardins extraordinaires ». Pour décorer le visage et la chevelure de « la fée des jardins », tous les enfants de l'école ont fabriqué des fleurs en papier. Et notre « fée des jardins » a gagné le premier prix : un bon d'achat de livres !



ÉCOLE Simone de BEAUVOIR



CYCLE DE JUDO
 Depuis plusieurs années, tous les élèves de moyenne et grande sections de maternelle ainsi que ceux de CP bénéficient de l'intervention de Matthieu Balaguer pour un cycle de judo de 10 séances. La dernière séance consiste en une compétition au terme de laquelle, chaque enfant reçoit une médaille pour sa participation dans le respect du code moral.



« LA COULEUR DE MES RÊVES »
 Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, La Grande Lessive est une installation artistique éphémère intergénérationnelle et internationale. Pendant une journée, des réalisations plastiques conçues à partir d'une invitation commune sont suspendues en extérieur, à des fils tendus à l'aide de pinces à linge. Chaque année, les élèves de l'école de Junas participent à cette exposition éphémère. Jeudi 20 octobre 2022, malgré la pluie, les réalisations présentées sous le préau de l'école de Junas répondaient à l'invitation « La couleur de mes rêves ».



SEANCE DE CINEMA EN PLEIN AIR
 Le : Vendredi 5 Août
 À : La tombée de la nuit
 Sur : la Place de l'Avenir, Junas
 Film :
Donne-moi des Ailes
 De Nicolas Vanier
 OFFERTE PAR LA MUNICIPALITE
 Pop corn et glaces en vente sur place !



Cet été sur la place de l'Avenir

FORUM DES ASSOCIATIONS
 SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022
 JUNAS
 Sur la Place de l'Avenir
 à partir de 9 heures



« Voici donc rénover cette croix junassole
quelque peu énigmatique :
quoi de plus curieux que cette place centrale,
ce cœur du village ancien, portant le nom de
« Place de la Croix », alors même que notre
commune était majoritairement protestante ?

Cette croix a une histoire méconnue mais elle fait partie du patrimoine. C'est pourquoi elle méritait amplement sa
réhabilitation. A ce titre, les tailleurs de pierre qui y ont œuvré et l'association «Des Hommes et des Cailloux» méritent d'être, pour leur
engagement et leur bénévolat, chaleureusement remerciés. Réhabiliter un monument historique ne souffre aucune critique et, à ce
titre, la municipalité ne peut encore que saluer leurs initiateurs.

Qu'il soit permis toutefois un point historique. Il n'appartient aucunement à la municipalité de juger le passé mais, à cette occasion
particulière, d'éclairer la présence historique de ce monument, singulier à Junas, comme nous l'avons dit en introduction.

Cette croix n'est pas datée mais tout dans sa conception et dans l'architecture de son socle
la rattache aux nombreux édifices de ce type, de places en croisement de chemins, construits
dans les trente dernières années du XIXème siècle, et surtout après 1880, où l'église de
France multiplie les jubilé, événements recherchant à raviver la ferveur des français. Mais
pas seulement : Le Sacré Cœur à Paris, Notre Dame de la Garde à Marseille sont, entre
autres, contemporaines de notre croix, dont on retrouve aussi des « cousines » à Aujargues,
Congénies, Aubais, Sommières et plus largement un peu partout en France.

« Fille aînée de l'Eglise », selon l'adage, la France s'en détourne sans doute deux fois :
pendant la Révolution de 1789 certainement et en tout cas et à coup sûr lors de l'affirmation
de la République dans les années 1875-1910, qui a conduit notre pays à choisir, non sans
mal, une voie originale et inédite : en 1905 est promulguée la séparation de l'Eglise et de
l'Etat. S'affirme alors l'idée que la religion est affaire personnelle dans laquelle les dirigeants
français, garants de la cohésion du peuple, ne veulent plus s'immiscer.

L'Etat laïque est un choix français et rare dans le Monde. Il a permis que tout français soit
traité de manière égale, non discriminatoire quant à ses opinions religieuses.

Notre croix junassole se situe donc « entre deux ». Entre deux époques : celle où l'Eglise a
encore assez de pouvoir pour ériger une croix dans un espace public avec ou sans l'aval des
élus locaux, et celle où la laïcité s'impose.

A ce jour, la question n'est plus là : un modeste monument de Junas a été relevé et nous
nous en réjouissons. »

C'est donc, en présence des membres
de l'Association H&C et des tailleurs
de pierre, de David Gallo vice-
Président de la CMA du Gard,
Michèle Charron-Czabania, déléguée
départementale de l'association
Maisons Paysannes de France, de nos
conseillers départementaux , Maryse
Giannaccini et Marc Larroque, Pierre
Martinez, président de la CCPS et
Véronique Martin Vice-présidente en
charge du patrimoine et d'un grand
nombre d'élus municipaux que la
Croix a retrouvé sa place ce jeudi 25
août 2022.





Ces derniers mois ont été consacrés principalement à La Fête de la Cougourle, qui a eu lieu le 6 novembre.

Cette manifestation était très attendue et a remporté un vif succès, que ce soit auprès de Junasols, des exposants ou des visiteurs.

Cette belle fête a pu être menée à bien, grâce aux adhérents et aux nombreux bénévoles qui se sont manifestés.

Rendez-vous est pris pour l'Assemblée Générale le 20 Janvier 2023, avec de nouveaux projets.

Bonne fin d'année 2022

l'équipe TMJ



LIVRES SUR COURS SEPTEMBRE 2022

Très belle réussite pour notre manifestation littéraire, le soleil, le public, les auteur(e)s et les bénévoles tout le monde était au rendez-vous et la journée a été riche en découvertes et en rencontres.

Le calme des cours et leur charme ainsi que celui des anciennes propriétés génèrent manifestement un climat apaisant qui permet l'échange et la discussion entre les auteur(e)s qui présentent leurs livres et les lecteurs et lectrices intéressé(e)s ; ces échanges portent soit sur le livre soit sur le parcours de l'auteur(e) et donnent souvent lieu à d'étonnants moments de connivence !!!!

Les jeunes et moins jeunes ont apprécié les stands de BD et l'ambiance y était des plus détendues ! Les enfants quant à eux ont pris d'assaut l'atelier de David et ont pu emporter leurs réalisations dont ils étaient très fiers (à juste titre !).

Conférence fort intéressante et très suivie de S.Skiller sur le métier de profileur sans oublier les lectures d'extraits des ouvrages présentés qui ont attiré du monde toute la journée.

Et pour terminer en beauté, M.Hélène Courtin a eu la grande gentillesse de nous offrir un concertino tout en douceur et en poésie qui a eu un grand succès.





La rentrée sportive de septembre fut charnière. En effet, avec le départ de notre ancien prof de sport, nous avions le défi de trouver un remplaçant compétent pour assurer les cours de PEPS.

Ce fut chose faite avec l'arrivée de Boumediene.

En raison de la qualité de ses cours et de sa sympathie, Boumediene fait l'unanimité auprès des adhérents de l'association.

Nous avons eu d'ailleurs le plaisir d'en accueillir de nouveaux (hommes, femmes et adolescents).

Les cours proposés restent les mêmes qu'avant, à savoir :

- **le renforcement musculaire** : le mardi de 19h15 à 20h30 (cardio, gainage, abdos, squats, ... chacun(e) à son rythme).
- **le stretching** : le jeudi de 18h30 à 19h30 (étirements passifs et actifs)
- PEPS propose également un cours de **Vô Vietnam**, tous les mercredi soir de 20h00 à 21h15, animé par David, qui est professeur de cet art martial vietnamien depuis 7 ans.



Que vous pratiquiez déjà une activité sportive ou que vous souhaitiez reprendre, vous serez les bienvenus ! N'hésitez pas à venir pousser la porte du foyer.

Bonne ambiance, bienveillance, sérieux et déconcentration sont les maîtres-mots des cours de PEPS !

Contact : David (06 77 22 65 89)

E-mail : pepsjunas@gmail.com

Bonne fin d'année à tous et à très bientôt !



GYMNASIA : UNE REPRISE CHALEUREUSE

En septembre, les adhérents de Gymnasia étaient heureux de se retrouver à la salle polyvalente pour la reprise des activités, avec cette année 2 disciplines :

- Le lundi matin de 9h à 10h30, 1h de renforcement musculaire et cardio suivi d'1/2 h d'étirements.
- Le jeudi matin 2 séances de Pilates, soit de 9h à 10h, soit de 10h15 à 11h15. A noter que ces séances seront déplacées au mercredi matin pour le premier trimestre 2023.

Les exercices proposés sont adaptés aux capacités de chacun en fonction de sa forme et de ses envies.

La pratique régulière d'exercice physique a des effets positifs sur la santé et le bien vieillir.

Les inscriptions sont ouvertes à tous tout au long de l'année, n'hésitez pas à nous contacter ou mieux, à venir nous rejoindre à la salle polyvalente pour une séance découverte gratuite.

Nous remercions Mme la maire et son conseil municipal pour le soutien apporté à notre association.

Contacts :

Email : gymnasiajunas@gmail.com

Joëlle Saint Macary, présidente : 06 31 04 43 96

Patricia Jean, secrétaire : 06 24 41 04 24

Michèle Poussigues, trésorière : 06 88 05 60 84



Le Comptoir JunaSol fourmille d'actions !

Il se passe toujours quelque chose au Comptoir Junasol ! Retour sur les dernières actualités et focus sur la fin d'année.

En septembre, nous avons eu la joie d'accueillir Lola SICA, jeune junassole, dans le cadre de ses études. Pendant un an, elle prépare un bac professionnel en alternance d'assistant manager d'unité marchande.

En octobre, le samedi 8, c'était la fête d'automne. Encore de beaux moments partagés grâce à tous : producteurs locaux, associations, musiciens, bénévoles sociétaires, animateurs et habitants de Junas et d'ailleurs...tous solidaires !

Ces derniers temps, de nouveaux produits sont arrivés en boutique, permettant d'élargir ainsi le choix des clients.

Le panier hebdomadaire de fruits et légumes à 20 € est de retour. Pour information ou rappel, toute personne, qu'elle soit sociétaire ou non, peut le commander. Il suffit pour cela de le réserver en magasin ou par mail (lescommandesducomptoirjunasol@gmail.com) avant le dimanche soir pour livraison en boutique (et donc à venir retirer) à partir du mardi après-midi suivant. Il n'y pas d'obligation de le commander chaque semaine, c'est quand vous voulez ! Une formule pratique, qui permet de varier les plaisirs gustatifs et qui rencontre son public.



L'ouverture récente de l'arrière-boutique va permettre de lancer le programme des services. Atelier informatique, atelier couture sont prêts à vous recevoir. D'autres activités verront le jour selon le souhait des sociétaires ! Notons que l'arrière-boutique a également vu la 2ème édition du vide-dressing d'hiver qui s'est tenu le 3 décembre.

Pour la fin d'année, un incontournable des fêtes : le panier de Noël. Fruits secs, oranges confites, calissons, pâtes de fruits... Découvrez ces paniers réalisés avec des produits de qualité, à partir de 15 €. Vous pouvez aussi les composer vous-même. Voilà une idée qu'on aime pour des cadeaux de Noël !

Prochainement, le Comptoir JunaSol proposera à la vente en magasin des sacs de courses en jute à son effigie. Deux versions seront disponibles, en naturel ou avec un liseré noir : un must pour faire ses courses, mais pas que !

2023 démarrera avec une foire aux vins ! En janvier et février, nous aurons le plaisir d'accueillir en boutique, le samedi, des vigneron qui viendront faire déguster leurs produits. À la suite, des offres promotionnelles pourront être possibles. Liste des domaines participants et dates des dégustations en ligne très prochainement...

Enfin, rappelons que les délicieux plats cuisinés sont de retour à la vente que vous soyez sociétaire, ou pas ! Citons encore les commandes groupées réservées aux sociétaires : alors qu'attendez-vous pour adhérer ?

Vous ne l'êtes pas encore ? Vous souhaitez en savoir plus ? Venez en boutique nous rencontrer et faire plus ample connaissance. Lola et Denis seront ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir le merveilleux monde du Comptoir JunaSol :-)

SCIC SAS Le Comptoir JunaSol : 5 bis chemin des Corbières, 30250 Junas
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 16h30 à 19h.

www.lecomptoirjunasol.coop

Facebook / LCJunas




CARTE FESTIVE 2022

LES BÔCHES CRÉATIVES

Évasion
mousse noir de coco - crémeux ananas
morceaux de mangue poêlés - biscuit dacquoise coco

Impériale
mousse chocolat au lait - insert mousse praliné
croustillant praliné-génoise chocolat

Kiosque
mousse crème brûlée - éclats de nougatine
crèmeux caramel - biscuit joconde

Douceur rouge
mousse framboise - mousse fraise - crémeux fruits rouges
framboises entières - biscuit joconde

LES BÔCHES TRADITIONNELLES

Cévenole
crème de marron - chantilly vanillée
génoise nature

Vanille
crème pâtissière vanillée - génoise
mousseline vanille

Tout Chocolat
crème pâtissière parfumée - génoise chocolat
mousseline chocolat

Grand Marnier
crème pâtissière - génoise nature
mousseline grand marnier

FARANDOLE DE MIGNARDISES

LE TRAITEUR

Feuilletés salés assortis
fromage - jambon - viande - sauce
bâtonnets de fougassettes
25€ le kilo

LES PAINS SPÉCIAUX

Le brioché 3€50
noix - figues

Le festif 2€50
figues - noix - olives - chorizo
seigle - seigle citron - pain de mie viennois

La sélection gourmande 2€50
5 pains individuels sur pique de bois
campagne - lin - noix - figues - céréales

Canapés
assortiment de canapés variés
sur pain de mie

Verrines
goûts variés

Navettes
saumon - crabe
foie gras - jambon cru

1€50 par personne

LES GÉNÉREUX

à la coupe
Lodève-bio
Le Renouveau
Lou Papé (le pain aux chataignes)

à partager
tourte au seigle
tourte au seigle - citron

Retrouvez aussi nos produits festifs en boulangerie :
panettone - pain d'épices - marrons glacés
chocolats de fêtes - orangettes - mendiants - nougats

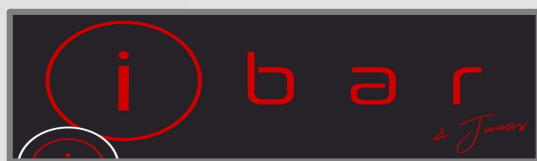


Ouvert
mardi, mercredi jeudi vendredi
6H30-12H30 et 16H-19H

samedi et dimanche
6H30-12H30

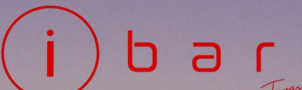
Fermé le lundi

Tel 04 66 80 91 89



lundi 07:30 - 21:00	jeudi 07:30 - 21:00	dimanche 08:00 - 21:00
mardi 07:30 - 21:00	vendredi 07:30 - 22:00	Ouvert tous les jours y compris les jours fériés
mercredi 07:30 - 21:00	samedi 08:00 - 22:00	




Carte automne 2022
PIZZA
AU FEU DE BOIS
À EMPORTER
du mardi au dimanche
18h30-21h
1 Place de l'Horloge
30250 JUNAS

5 Paysanne	9.50 €
Tomates, mozza, lardons oeuf, olives, origan	
6 Italienne	9.00 €
Tomates, mozza, jambon cru basilic, olives, origan	
PIZZA BLANCHE 30 CM	
7 Gourmande	9.50 €
Crème, mozza, lardons, champignons, oeuf, olives, origan	
8 Kebab	9.00 €
Crème, mozza, kebab, oignons, sauce blanche, olives, origan	
9 Montagnarde	10.00 €
Crème, mozza, lardons, raclette, oignons, pomme de terres, olives, origan	
10 Chèvre Miel	9.00 €
Crème, mozza, chèvre, miel, olives, origan	
LES SPÉCIALES 30 CM	
11 Nîmoise	9.50 €
Crème, mozza, brandade, pomme de terres, olives, origan	
12 Chorizo	9.00 €
Tomates, mozza, Chorizo, poivrons, olives, origan	
13 Marseillaise	8.50 €
Tomates, moitié anchois, moitié mozza, pistou, olives, origan	
14 Hugo Boss	9.50 €
Tomates, mozza, oignons viande hachée, olives, origan	

Frites barquette 3 €

Nuggets x4 3 €

Oignons Rings x6 3 €

PIZZA ROUGE 30 CM

1 Fromage	7.00 €
Tomates, mozza, olives, origan	
2 Reine	8.50 €
Tomates, mozza, jambon, champignons, olives, origan	
3 Veggie	8.50 €
Tomates, mozza, oignons, poivrons, champignons, olives, origan	
4 Quatre Fromages	9.00 €
Tomates, mozza, emmental, chèvre, roquefort, olives, origan	

 **04.66.73.28.45**

Ne pas jeter sur la voie publique



*L'équipe
municipale vous
souhaite de
belles fêtes !*